

République
Française

CADALEN -
COMMUNE
81600 CADALEN

Séance du 19 septembre 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre et le jeudi 19 septembre 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au Conseil
Municipal : 19
En Exercice : 18
Présents : 11

Date de Convocation :
13/09/2024

Date d’Affichage :
13/09/2024

Date de Publication :
20/09/2024

Présents : Peggy AMALBERT, Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET

Représentés : Jean-Michel DOYEN représenté par Jérôme MAGRE, Monique CORBIERE-FAUVEL représentée par Christophe RAYNAUD, Ghislaine GUILLERMIER représentée par Christian DAVALAN

Excusés : Martine GRANET, Sandrine CARAMELLI

Absents : Guy BARDET, Gérard ASSEMAT

Secrétaire de séance : Géraldine NOEL

Ordre du Jour :

- Travaux d'aménagement Grand'rue : choix de l'entreprise
- Travaux d'aménagement Grand'rue : choix d'un coordonnateur SPS

Questions diverses

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Madame Géraldine NOEL se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Relevé des décisions du Maire NEANT

Travaux Grand'rue : choix de l'entreprise - DE 2024 46

Nombre de membres qui a pris part à la délibération : 14

Reçu en Préfecture du Tarn le : 20/09/2024

Vu le marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique portant sur des travaux de la Grand'rue en un seul lot : voirie/revêtement/réseau humides/éclairage

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme <http://marches-publics.maires81.asso.fr> le 18 juillet 2024 et publié dans le journal « La Dépêche » le 23 juillet 2024

Vu le rapport d'analyse des offres effectuée le 04/09/2024 par le bureau d'études Papyrus

Vu la proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13/09/2024 de retenir l'entreprise **STPR**, Zone d'Activité Éco 2 Rieumas 81150 Marssac-Sur-Tarn pour un montant de **529 598,80 € HT** pour le lot unique : voirie/revêtement/réseau humides/éclairage

Il est proposé de retenir :

- l'entreprise **STPR**, Zone d'Activité Éco 2 Rieumas 81150 Marssac-Sur-Tarn pour un montant de **529 598,80 € HT** pour le lot unique : voirie/revêtement/réseau humides/éclairage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13/09/2024, **RETIENT** l'entreprise **STPR**, Zone d'Activité Éco 2 Rieumas 81150 Marssac-Sur-Tarn pour un montant de **529 598,80 € HT** pour le lot unique : voirie/revêtement/réseau pluvial

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché et à donner "ordre de service"

Le Maire,
Sébastien BRAYLE

Travaux Grand'rue : choix du SPS - DE 2024 47

Nombre de membres qui a pris part à la délibération : 14

Reçu en Préfecture du Tarn le : 20/09/2024

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de la Grand'rue, même si celui-ci ne comporte qu'un seul lot et que le code du travail ne l'impose pas, il est préférable de faire appel à un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)

Vu les 2 propositions reçues examinées en Commission d'Appel d'Offres le 13/09/2024 il est proposé de retenir :

Coordination et Diagnostic coordonnateur SPS, 40, rue du Chanoine Lucien Gaben – 81000 Albi, pour un montant de **1 640, 00€ HT** soit **1 968, 00€ TTC**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par 14 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

RETIENT Coordination et Diagnostic, 40, rue du Chanoine Lucien Gaben – 81000 Albi, coordonnateur SPS pour un montant de **1 968,00 € TC**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,
Sébastien BRAYLE

Questions diverses NEANT

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levé à 19h50

Le Maire,
Sébastien BRAYLE



La secrétaire,
Géraldine NOEL

